

Séance du 27/11/2025

**Délibération N°271125/02**

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	<b>47</b>
Présents : ...	35
Excusés :	12
Pouvoirs : ...	8
<b>Votants : ...</b>	<b>43</b>
- dont « pour »: ...	43
- dont « contre »: ...	0
- dont abstention :	0

Le **27 novembre 2025 à 20h30**, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 20 novembre 2025, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHERS à AURENSAN**.

Présents : Mrs et Mmes LAGRAVE Xavier, ASSIBAT Marie, POMIES Claude, BARRAILH-LAFARGUE Vincent, MECHIN Isabelle, PELLARINI Philippe, DARRIEUMERLOU Nathalie, GACHIE Florence, CAZABAN Yves, SAINT GERMAIN Paulette, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, BERDOULET Cédric, DEHEZ Gérard, DUCONGE Joëlle, CASTAING Marie Laurence, SAINT GENEZ Daniel, ROUABLE Hervé, LALANNE Jean Michel, CARREAU Pascal, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHERS Philippe, BAQUIE Pascal, GIJSBERS Lambert, FABERES Nadine, PARGADE Jacques, MADER Karl, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean Jacques, LAMARCADE Lydie, SILVEIRA MORAIS Philippe, MARQUE Michel, LABORDE Benoît.

Excusés : LAFFITTAU Corinne, BARON Chrystelle, DUBOSC Sonia, MALHERBE Bernard, BARRAUD Danielle, MARTIN Didier, BOP Philippe, MARTI Jérémy, SEBI Catherine, LAFARGUE Lionel, SAINT GERMAIN Dominique, CAMPAGNE Jean Luc.

Pouvoirs : LAFFITTAU Corinne à MECHIN Isabelle  
BARON Chrystelle à POMIES Claude  
MALHERBE Bernard à PELLARINI Philippe  
MARTIN Didier à LAGRAVE Xavier  
MARTI Jérémy à VACHER Béatrice  
SEBI Catherine à BOULIN Thierry  
LAFARGUE Lionel à BRETHERS Philippe  
CAMPAGNE Jean Luc à DUFAU Jean Jacques

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le



**Objet: Règlement de fonctionnement du multi-accueil enfance « Le Jardin à Malices »**

ID: 040-200080435-20251127-D27112502-DE

M. le Président présente les modifications proposées pour le règlement de fonctionnement du multi-accueil enfance « Le Jardin à Malices » a été actualisé notamment suite à un contrôle de la CAF.

Ces modifications portent sur les participations financières, les modalités de pointage ainsi que sur la protection des données personnelles.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**APPROUVE**

**le règlement de fonctionnement du multi-accueil enfance « Le Jardin à Malices » tel que présenté et annexé à la présente délibération.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Président  
Philippe BRETHERS